

### FUSION DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS !

#### Des revendications à faire aboutir, des raisons de se mobiliser !

Après avoir abrogé le RH0254 et stopper les embauches au statut, la direction continue de mettre en œuvre ses projets de banalisation et d'alignement des contrats de travail vers le droit commun en s'attaquant aux différents types de contrats (annexe A, annexe C ...). Sous prétexte de la mise en place unilatérale du dispositif de classification et de rémunération imposé par le patronat, la direction SNCF veut donc fusionner, pour début 2022, l'ensemble des différents contrats de travail et leurs particularités (ancienneté, revalorisation...) en un seul contrat qui deviendrait la référence du groupe SNCF.

Pendant des années, la direction a joué de l'opacité et de la mise en concurrence des salarié-e-s contractuel-le-s entre eux et avec ceux encore aux statuts, amenant des véritables inégalités de droits, de salaires, de parcours. Alors si la direction veut imposer le futur contrat unique, elle doit maintenant écouter les revendications portée par SUD-Rail pour les contractuel-le-s de toutes les annexes !

#### SUD-Rail revendique une grille de salaire unique, de la transparence !

Depuis trop longtemps, l'opacité et l'iniquité règnent sur les conditions salariales dans lesquelles sont recruté-e-s les agents contractuel-le-s, il est temps que la direction y mette fin en définissant clairement une grille de salaires unique (avec des équivalents qualifs et PR) pour l'ensemble des cheminot-e-s, sur la base de celle du statut qui devra être revalorisée avec la prise en compte des différences de cotisations entre les statuts dans la définition des salaires (traitement, primes...). Cette grille de salaire apportera une véritable transparence et permettra aux contractuel-le-s de pouvoir se projeter dans l'avenir, avec un vrai dispositif d'ancienneté unique pour tous qui donnera, outre les augmentations générales, un déroulement salarial automatique, équivalent à une position de rémunération tous les 3 ans. En outre, SUD-Rail revendique que chaque année, simultanément aux exercices de notations, les commissions de notations soient en mesure de suivre et de présenter les réclamations salariales des agents contractuel-le-s. Ce contrôle social permettra de prévenir toute dérive, oubli ou discrimination mais aussi d'éviter la concurrence des salarié-e-s entre eux !

#### Gagnons ensemble des droits pour tous !

#### Faisons dérailler le moins disant social !

Fortes des remontées de salarié-e-s contractuel-le-s de toutes les annexes, la fédération SUD-Rail revendique, dans le cadre du contrat unique, une véritable transparence et lisibilité sur les déroulements de carrière, une équivalence de droits pour tous les salarié-e-s :

- Une grille salariale équivalente à celle des agents au statut !
- L'accès à la médecine de soins SNCF, au logement, dans les mêmes conditions que les agents au statut !
  - Un véritable 13<sup>ème</sup> mois/PFA !
- Les facilités de circulation lors du départ à la retraite dans les mêmes conditions que les agents au statut !
  - L'indemnité de résidence !



Depuis toujours, nos luttes ont permis de maintenir de nombreuses dispositions du Statut !

Aujourd'hui, nos mobilisations doivent permettre aux nouveaux embauchés, aux ancien-ne-s contractuel-le-s et aux statutaires de bénéficier de nouveaux droits !

Pour SUD-Rail, le futur contrat unique des contractuel-le-s doit être à la hauteur !

Celui du statut unique des travailleurs du Rail !